

## ATTENTION AUX MESURES DE SURETÉ

Depuis le 6 Novembre 2006, les liquides voyageant en cabine sont strictement contrôlés et limités. En conformité avec un règlement Européen du 27 Septembre 2006, tous les vols partant des aéroports de l'Union (ainsi que de Norvège, d'Islande et de Suisse) sont concernés quelle que soit leur destination (y compris les vols intérieurs). On ne peut donc plus embarquer en cabine que des flacons de 10 centilitres maximum.

**ATTENTION :** Ce qui importe, c'est la dimension du contenant (10 centilitres) et non la quantité de liquide ou de produit se trouvant à l'intérieur.

**Sont concernés, entre autres :**

- L'eau,
- Les boissons,
- Les soupes,
- Les sirops,
- Les parfums,
- Les lotions,
- Les crèmes,
- Les gels douche,
- Les shampoings,
- Le mascara,
- Les dentifrices,
- Les savons liquides,
- Les déodorants.

Si le passager décide d'embarquer tout de même des liquides en respectant les contenances autorisées, il faudra qu'il présente les flacons dans un sac en plastique transparent et fermé de 20 cm sur 20 cm.

**Il y a des exceptions :**

- Les aliments pour bébé nécessaires au voyage,
- Les médicaments liquides accompagnés de leurs ordonnances ou attestations.

### INFORMATION AUX VOYAGEURS

Nouvelles mesures de sûreté s'appliquant aux liquides, gels, crèmes, pâtes, aérosols.

Mise en application : Novembre 2006

**Sont autorisés en cabine :**  
Les boissons et liquides de 100 ml maximum disposés dans un seul sac plastique transparent fermé d'une dimension d'environ 20x20 cm.  
Un seul sac par personne

**Sont interdits aux contrôles de sécurité :**

- Les produits pleins dans des sacs plastiques ouverts ou usagés
- Les produits cristallisés ou super-saturés.
- Les contenants de plus de 100 ml

**Les exceptions**

- Les aliments pour bébé nécessaires au voyage
- Les médicaments liquides accompagnés de leur ordonnance ou attestation

Mettez vos produits dans vos bagages en soute.  
Ne conservez en cabine que les liquides indispensables.



**NOUS RAPPELONS ÉGALEMENT :**

Les bagages enregistrés ne devront JAMAIS être fermés à clé; serrures et cadenas pouvant être fracturés par les services de sécurité à fins de vérification du contenu des valises et des sacs.

Les dommages causés ne seraient pas indemnisés, les bagages endommagés ne seraient pas remplacés.

**ET N'OUBLIEZ PAS :**

Pour tout séjour hors de la Communauté Européenne, chaque passager quel que soit son âge devra être en possession d'un **PASSEPORT PERSONNEL** :

- Soit à **LECTURE OPTIQUE** délivré depuis moins de 5 ans, valable 6 mois après la date de retour et émis avant le 26 Octobre 2005,
- Soit à **PHOTO NUMÉRISÉE** disponible depuis Avril, Mai ou Juin 2006 selon les préfectures.

Pour tout séjour aux USA, si le passeport dont le passager, de nationalité Française, est titulaire, ne correspond pas à l'un de ces 2 types, un visa d'entrée (payant) sera nécessaire. Ce visa est à solliciter, longtemps à l'avance, auprès du Consulat Général des Etats Unis à Paris.